

BUDGET 2020

ANALYSE ET COMMENTAIRES



L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

En plus de ces deux notes synthétiques sur le Budget primitif et sur le compte administratif, la commune adjoint la présente note explicative des points marquants du budget 2020.

Le Budget 2020 : vue d'ensemble

La vue d'ensemble du budget 2020 fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement 2020					
Dépenses	Prévues	781 567,00 €	Recettes	Prévues	606 950,00 €
	Réalisées00	603 275,36 €		Réalisées	652 644,69 €
	Résultat	+ 49 369,33 €			
	Report	+ 174 617,00 €			
	Résultat cumulé	+ 223 986,33 €			
Investissement 2020					
Dépenses	Prévues	830 057,30 €	Recettes	Prévues	926 071,30 €
	Réalisées	752 208,87 €		Réalisées	843 257,63
	Résultat	+ 91 048,76 €			
	Report	- 96 014,00 €			
	Résultat cumulé	- 4 964,95 €			
Résultat cumulé 2020	140 418,09 €				

Pour l'année 2020, le budget de fonctionnement est en excédent de 49 363.33 €, avec le report d'excédent de 174 617 € nous sommes à un résultat cumulé de 223 986.33 €.

Le résultat d'investissement sur 2020 est positif à 91 048.76 €, avec le déficit reporté nous sommes sur un montant de déficit cumulé de - 4 964.95 €.

Avec un reste à réaliser en fonctionnement de 11 526.61 €, soit un besoin de fonctionnement de 16 491.85 € nous avons un montant de report en excédent de trésorerie de 207 494.48 € qui représentent la trésorerie de la commune à fin 2020.

Fonctionnement : points marquants 2020

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	127 179 €	130 323 €	132 558 €	170 076 €
Charges de personnel	226 306 €	223 905 €	248 230 €	213 224 €
Autres charges de gestion courante	107 329 €	103 298 €	102 025 €	102 744 €
Charges financières	34 658 €	32 076 €	29 410 €	95 552 €
Recettes	2017	2018	2019	2020
Impôts et taxes	343 513 €	382 656 €	398 300 €	408 249 €
Dotations subventions participations	105 938 €	121 271 €	115 071 €	115 595 €
Produits des services domaines ventes	61 738 €	41 144 €	54 259 €	56 037 €

Dépenses :

- ✓ Les dépenses à caractère général augmentent en 2020 de 28% sous l'effet de trois éléments :
 - Un sinistre électrique survenu à l'école fin 2019 ayant induit des dépenses de réparations de 18 036.69 € en 2020 (12 000 € avaient déjà été payés en 2019). Le remboursement de l'assurance se retrouvera en recettes.
 - Des fournitures d'entretien et d'équipements (masques) liées au Covid ayant bondi de près de 100%.
- ✓ Des travaux de voirie (goudronnage parking Lou Maquignou).
- ✓ Les charges de personnel diminuent de 14% du fait du départ début 2020 d'un agent de catégorie B, non remplacée et par le non appel au personnel non titulaire.
- ✓ Les autres charges de gestion courante sont sensiblement égales aux années précédentes.
- ✓ Les charges financières représentent les intérêts de la dette. Elle augmente en 2020 de 66 142 € du fait de la renégociation du prêt de l'école. Cependant, cette somme est récupérée en investissement dans le cadre de la réalisation du prêt renégocié.

Recettes :

- ✓ Les impôts et taxes augmentent de 10 000 € sur l'année
- ✓ Les dotations restent stables à 115 595 €
- ✓ A noter une recette de 24 700.41 € correspondant aux remboursements de la SOFAXIS (assurance) suite aux arrêts de travail des agents de la commune.
- ✓ Une recette de coupe de bois pour 19 418 €
- ✓ Un remboursement d'assurance de 30 436.64 € suite au sinistre de l'école.

Investissement : points marquants 2020

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement...)

Dépenses :

	CA 2018	CA 2020	CA 2020
Emprunts	47 670,10	55 755.13	58 315.47
Immobilisations incorporelles	1 903,54	/	6 337.71
Subventions d'équipement versées	9 668,00	9 668.00	15 997.34
Immobilisations corporelles	1 740,72	9 639.69	16 709.99
Immobilisations en cours	221 784,94	122 348.57	6 352.92
Total dépenses réelles	282 767,30	197 411.39	103 713.09

- ✓ Les dépenses d'investissement supportent notamment le poids du remboursement du capital de la dette. Ce montant annuel de remboursement est de 58 315.47 € en 2020, il est constitué pour 32 791.98 € au remboursement de la dette de l'école (56%). Pour cette raison et afin de profiter des taux bas, nous avons renégocié ces deux prêts de l'école (taux 4.26 % et 2.44%) par un prêt de 640 000 € sur 20 ans permettant de réduire les échéances (capital + intérêts) de 17 263.85 € par an.
- ✓ Les immobilisations incorporelles sont les dépenses de 6337.71 € pour la révision du PLU.
- ✓ Subventions d'équipements versées : versement de la 3eme annuité de subvention pour la construction des logements Résidence du Gabizos, soit 11 796.34 €.

- ✓ Dans les immobilisations corporelles : 4432.12 € pour l'installation de la climatisation à l'école, 10769.46 € de matériels à l'école : VPI, ordinateurs, portier vidéo, imprimante.
- ✓ En immobilisations en cours : 6 352.92 € correspondent au paiement des allées du cimetière.

Recettes :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dotations, fonds divers (FCTVA, TA) – 10		16 808,65	117 635,10
Subventions d'investissement reçues - 13		4 791,50	6 086,61
Subventions d'investissement versées -204		1 051,04	
Emprunts - 16		/	640 000,00
Dépôt de cautionnement - 165			
Immobilisations en cours -23			
Total recettes réelles		22 651,19	763 721,71

- ✓ Les recettes 2020 sont élevées en 2020 : 763 721.71 €, mais constituées pour 640 000 € par le versement du prêt de réaménagement de la dette de l'école.
- ✓ Les dotations et fonds divers de 117 635.10 € sont issues en grande partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 102 272 €. Dans cette rubrique récupération en 2020 de 2 155 € de FCTVA et 13 208.10 € de taxe d'aménagement.
- ✓ 6 086.61 € de subventions reçues pour la voirie et pour les ordinateurs de l'école.